

*Aux parents des futurs élèves du cycle 2
Aux parents des élèves du cycle 2*

Le Locle, le 31 mai 2024

Travail autonome encadré (TAE)

Madame, Monsieur,

En partenariat avec la Musique Scolaire, le Conservatoire et le Département de l'Education et de la Famille, notre cercle scolaire a mis sur pied depuis quelques années déjà le *Travail autonome encadré (TAE)*. Il s'agit de permettre aux élèves ayant des leçons de musique tant à la Musique Scolaire qu'au Conservatoire, de suivre ces leçons sur les deux périodes de TAE placées à l'horaire scolaire de chaque classe du cycle 2. Les élèves ayant des rendez-vous avec différents spécialistes (orthophonie, psychomotricité, etc.) pourront idéalement placer leur rencontre sur les leçons de TAE, ceci dans le but de rassembler les départs dans la classe.

Ces leçons sont organisées afin de favoriser l'enseignement différencié et de renforcer le développement de l'autonomie des élèves. De ce fait et en raison de la possible absence de quelques élèves, aucune nouvelle notion d'apprentissage ne sera abordée lors des leçons de TAE.

Pour l'année scolaire 2023-2024, si votre enfant est inscrit à la Musique scolaire ou au Conservatoire, il pourra en principe bénéficier du concept du TAE. Afin de faciliter l'organisation, nous vous demandons de bien vouloir compléter le coupon réponse ci-joint et le retourner **dans tous les cas au secrétariat jusqu'au 18 juin 2024**.

A noter que même si votre enfant fait déjà partie d'une des écoles de musique, il faut tout de même remplir ce coupon chaque année.

En vous remerciant de votre attention et en restant à disposition pour de plus amples renseignements, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La direction

F. Casciotta, dir.

TAE - COUPON-REPONSE

(à retourner au secrétariat jusqu'au 18 juin 2024)

Le *Travail Autonome Encadré (TAE)* nous intéresse et nous souhaitons que notre enfant puisse en bénéficier lors de l'année scolaire 2024-2025 afin de pouvoir se rendre à la Musique Scolaire ou au Conservatoire cantonal de musique.

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Classe actuelle :

Notre enfant est ou sera inscrit à-au :

- La Musique Scolaire : OUI
- Conservatoire cantonal de musique : OUI

ATTENTION : ce coupon **ne fait pas office d'inscription** dans les différentes écoles de musique. Les informations pour les inscriptions aux écoles de musique figurent sur leurs sites respectifs : musique-scolaire.ch et cmne.ch

Nous prenons note que la direction, sur la base des résultats scolaires et de l'observation des enseignants, peut se réserver le droit, après envoi d'un avertissement écrit aux parents, de suspendre la participation sur temps scolaire de la formation musicale de votre enfant.

Lieu et date :

Signature des parents ou des représentants légaux :

.....